

Fonds d'obligations de qualité à échéance cible 2032 BNI - Série FNB - NTGG

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations de qualité à échéance cible 2032 BNI. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements (BNI) au 1 888 270-3941 ou à l'adresse investissements@bnc.ca ou visitez le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création de la série :	10 août 2026	Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Valeur totale au 30 juin 2026 :	Sans objet, le fonds est nouveau	Gestionnaire de portefeuille :	Banque Nationale Investissements inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Sans objet, le fonds est nouveau	Sous-gestionnaire de portefeuille :	AlphaFixe Capital inc.
		Distributions :	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 juin 2026)

Symbole boursier :	NTGG	Volume quotidien moyen :	Sans objet, le fonds est nouveau
Bourse :	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation :	Sans objet, le fonds est nouveau
Monnaie :	CAD		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 juin 2026)

Cours du marché :	Sans objet, le fonds est nouveau
Valeur liquidative :	Sans objet, le fonds est nouveau
Écart acheteur-vendeur moyen :	Sans objet, le fonds est nouveau

Dans quoi le FNB investit-il ?

Le Fonds d'obligations de qualité à échéance cible 2032 BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu courant et de préserver le capital. Le fonds investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'obligations de qualité supérieure de sociétés nord-américaines qui viennent à échéance en 2032. Au fur et à mesure que les obligations arrivent à échéance, il est prévu que le portefeuille effectue une transition et devienne principalement constitué d'espèces et de quasi-espèces avant sa date cible, le ou vers le 30 novembre 2032 (la «date cible 2032»). Une fois la date cible 2032 atteinte, au cours d'une période d'au plus six mois, le fonds peut fusionner avec un fonds que nous gérons, ou qui est géré par un membre de notre groupe, sur une base à impôt différé, si l'objectif de placement de ce dernier est essentiellement semblable à celui du fonds. Nous vous enverrons un avis écrit 60 jours avant une telle fusion. Sinon, le fonds peut être dissous à la date cible 2032, ou à une date antérieure ou postérieure à notre gré. Si cette dissolution a lieu avant ou après la date cible 2032, nous vous enverrons un avis écrit au moins 60 jours avant la date de dissolution.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 juin 2026)

Sans objet, le fonds est nouveau

Répartition des placements (au 30 juin 2026)

Sans objet, le fonds est nouveau



Quels sont les risques associés à ce FNB ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par BNI. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB ?

Cette section vous indique le rendement des parts de Série FNB du fonds, calculé en fonction de la valeur liquidative du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de Série FNB du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série FNB du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de Série FNB du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.



Négociation des parts de FNB

Les séries négociées en bourse détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des séries négociées en bourse :

Établissement du prix

Les parts de séries négociées en bourse ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de séries négociées en bourse sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du fonds peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus la série négociée en bourse est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les séries négociées en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du fonds à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- désirent recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- cherchent à investir pendant une période qui cadre avec la date d'échéance cible du fonds en 2032;
- veulent une exposition aux obligations de sociétés de qualité supérieure.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Série FNB du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts de Série FNB du fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains peuvent offrir des fonds sans commission ou exiger un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la Série FNB.

Les frais de la Série FNB se composent des frais de gestion, des frais d'administration fixes, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels de la Série FNB correspondent à 0,15 % de sa valeur et les frais d'administration fixes correspondent à 0,05 % de sa valeur. Puisque le fonds est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de Série FNB du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ces parts de Série FNB du fonds ne facture pas de commission de suivi.



Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.
800, rue Saint-Jacques
Bureau 43671
Montréal (Québec)
H3C 1A3

Téléphone : 514 871-2082
Sans frais : 1 888 270-3941
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca